

Effectivité de la mise en oeuvre de l'interdiction de vente de tabac aux mineurs

Mis à jour le 21/10/2019

Type d'action Enquêtes, études et rapports / Opérations de communication

Le promoteur de l'action

UNAF - Union nationale des associations familiales

Territoire National

Responsable Nicolas Brun (Coordonnateur du pôle protection sociale UNAF)

Telephone 01 49 45 90 07

Courriel nbrun@unaf.fr

Site Internet <https://www.unaf.fr/>

Adresse 28 Place Saint Georges, Paris 75009, France

Plus d'infos sur l'association

Objet de l'association L'Unaf, institution engagée avec et pour les familles depuis 1945, est l'expert des réalités de vie des familles !
Reconnue d'utilité publique, elle est le porte-parole officiel des familles auprès des pouvoirs publics. Elle représente et défend les 18 millions de familles vivant sur le territoire français et gère des services d'intérêt familial.
Elle regroupe 70 mouvements familiaux et 6 500 associations familiales d'une grande diversité.
Elle anime le réseau des Udaf et Uraf qui mènent dans chaque département et région des missions de représentation et de services aux familles.

Activités principales réalisées Elle représente et défend les 18 millions de familles vivant sur le territoire français et gère des services d'intérêt familial. Engagée dans le domaine de la santé, l'Unaf réalise des enquêtes auprès des familles, participe à des groupes de travail (santé publique, organisation des soins, prévention) et assure la représentation des usagers du système de santé dans la plupart des instances nationales, régionales, départementales ou locales de santé. Elle gère également des services à destination des familles (protection juridique des majeurs, point d'info familles, espace parents, médiation familiale etc.)

Les Udaf proposent près de 70 services aux familles dans 6 domaines :

- accompagnement des vulnérabilités,
- consommation et budget familial,
- santé et protection sociale,
- logement et environnement,
- parentalité et éducation,
- prestations et droits des familles.

Nombre d'adhérents de

Titre de l'action
**Effectivité de la mise en oeuvre de
l'interdiction de vente de tabac aux
mineurs**

**l'association au 31 décembre
de l'année écoulée**

6 300 associations adhérentes aux 100 UDAF

Titre de l'action

Effectivité de la mise en oeuvre de l'interdiction de vente de tabac aux mineurs

Nombre de salariés

Effectivité de la mise en oeuvre de l'interdiction de vente de tabac aux mineurs

62 au siège national

**Territoire d'intervention de
l'association** National

<p>Description de l'action</p>	<p>(1) Réalisation d'un observatoire national client mystère par un institut d'enquêtes indépendant auprès d'un échantillon représentatif des débits de tabac en France métropolitaine, avec un contrôle de la méthodologie assuré par le Pr Karine Gallopel Morvan, l'observatoire portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le respect de la signalétique associée à la mesure (existence, conformité avec l'arrêté, visibilité et lisibilité), - Le contrôle de l'âge du client par le buraliste, - Le refus de vente lorsque le client est un mineur. <p>(2) Réalisation d'une étude de parangonnage des modalités d'information et de suivi des débitants de tabac mises en oeuvre par les pays ayant adopté cette interdiction de vente et ayant des taux d'effectivité de mise en oeuvre élevés (plus de 85%) ;</p> <p>(3) Diffusion d'un document à l'attention des buralistes complémentaire de la formation dispensée à ceux-ci, concernant la mesure, ses enjeux, les responsabilités qui incombent aux débitants et les risques encourus en cas de leur non-respect de l'interdiction.</p> <p>(4) Réalisation avec l'UNAF d'un dossier ciblant les organisations familiales sur le tabac et la lutte contre le tabagisme, en insistant sur l'interdiction de vente aux mineurs, ses enjeux, l'importance pour les parents de ne pas confier l'achat de tabac à leurs enfants.</p> <p>Voir la Brochure Voir le dossier de presse sur l'enquête "Clients mystères"</p> <p>Voir Guide "Mon enfant fume"</p>
--------------------------------	--

Effectivité de la mise en oeuvre de l'interdiction de vente de tabac aux mineurs

Thématiques associées à votre action	Addictions / Enfance/Adolescence
Lieu(x) où se déroule(nt) l'action	28 Place Saint Georges, 75009 Paris, France
Quand l'action a t-elle ou va t-elle débuter ?	01/01/2019
Quels sont vos objectifs par rapport à cette action ?	<p>L'article 16 de la CCLAT recommande « l'interdiction de la vente des produits du tabac aux et par les mineurs ». En France la Loi impose en 2016 que « la personne qui délivre l'un de ces produits exige du client qu'il établisse la preuve de sa majorité ». En 2012 une méta-analyse conclut que réduire la vente aux mineurs diminue de façon efficace le tabagisme des jeunes. En 2011, le CNCT a montré qu'en France, 38% des clients de 12 ans pouvaient acheter du tabac chez les buralistes, 85 % à 17ans. En 2017, l'enquête ESCAPAD montre que 95% des fumeurs quotidiens de 17 ans achètent leur tabac chez les buralistes.</p> <p>Objectif : évaluer et améliorer l'effectivité de l'interdiction de vente des produits du tabac aux mineurs</p>
Si votre action est terminée, avez-vous atteint vos objectifs ?	Oui
Budget de l'action et/ou détails des postes de dépenses	546 460 EUR sur 3 ans
Qui sont les financeurs ?	Fonds de lutte contre le tabac et CNCT (le Comité National Contre le Tabagisme)
Territoire concerné par l'action	Urbain, Périurbain, Rural
Une évaluation a t-elle été faite ou est-elle prévue ?	Oui
Un bilan est-il fait ou prévu ?	Oui
Fréquence de l'action - Est-ce une action :	Edition ponctuelle
L'action répond-elle à un appel à projet ou un appel d'offres ?	Oui

Effectivité de la mise en oeuvre de l'interdiction de vente de tabac aux mineurs

Merci de préciser	Le CNCT a répondu à un appel à projet mobilisation de la société civile conjoint CNAM et ministère des solidarités et de la santé et fonds de lutte contre le tabac
Utilisez-vous des outils pour soutenir votre action ?	Non
Y a-t-il eu, autour de l'action, des évènements, communications orales, écrites réalisés ?	Relations presse
Durée prévue	+ d'un an
L'action s'inscrit-elle dans une politique publique ?	Plans de santé
Plans de santé - Si oui lequel ?	Plan de lutte contre le tabac
Votre action a-t-elle fait l'objet d'un diagnostic préalable ou d'une analyse des besoins du terrain ?	Oui
Merci de préciser	Ce projet est coordonné par le Comité National Contre le Tabagisme qui a déjà réalisé des observatoires de l'effectivité de la mise en oeuvre de l'interdiction de vente aux mineurs, de la position des buralistes et des modalités d'approvisionnement en produits du tabac par les jeunes.

Effectivité de la mise en oeuvre de l'interdiction de vente de tabac aux mineurs

<p>Quels sont les objectifs opérationnels ?</p>	<p>(1) Réalisation d'un état des lieux national de l'application de l'IVM par un institut d'enquêtes indépendant, selon la méthodologie du client mystère, auprès d'un échantillon représentatif de débitants de tabac. Communication sur les résultats et sensibilisation aux enjeux de l'IVM des principaux acteurs concernés.</p> <p>(2) Réalisation d'un état des lieux approfondi dans deux régions, Île-de-France et Grand Est, avec la même méthodologie, à la recherche d'éventuelles variations en fonction de la localisation des débitants : à proximité d'un établissement scolaire, dans les quartiers défavorisés. Communication sur les résultats et sensibilisation pédagogique aux enjeux des principaux acteurs avec information/formation adaptée aux différentes cibles, en lien avec les autorités sanitaires, de tutelle et judiciaires. Ces actions nationale et régionales seront réalisées avec l'Union Nationale des Associations Familiales.</p> <p>(3) Réalisation d'un état des lieux exhaustif dans deux villes (Île-de-France et Grand Est, dont l'une avec police municipale) de l'application de l'IVM par tous les buralistes avec la même méthodologie. Les constatations seront transmises aux autorités de tutelle, judiciaires et sanitaires. Les agents de la police municipale seront sensibilisés.</p> <p>(4) Sensibilisation à la loi des débitants de tabac de ces deux villes ne respectant pas l'IVM.</p> <p>(5) Engagement de procédures judiciaires si infractions réitérées après sensibilisation à la loi.</p>
<p>Pathologies ou situations de santé à risque abordée(s)</p>	<p>Conduites addictives</p>
<p>Nombre de salariés impliqués dans l'action</p>	<p>1 EPT sur la période du projet réparti sur trois personnes : coordinateur - chargé de mission, chargée de communication et juriste + membres du COFIL</p>
<p>Le territoire d'intervention de l'action couvre l'échelle</p>	<p>Nationale</p>
<p>Où votre action se déroule-t-elle ?</p>	<p>Sur les marchés ou en magasins</p>

Effectivité de la mise en oeuvre de l'interdiction de vente de tabac aux mineurs

L'action est-elle coordonnée au niveau national ?	Oui
Existe-t-il un comité de pilotage ?	Oui
Quelle est sa composition, le rythme des réunions, etc.?	<p>Le comité de pilotage dédié à ce projet comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les experts et chercheurs du CNCT (7 personnes) - Un représentant de l'Alliance contre le tabac pour la communication nationale, - Un représentant de l'Union Nationale des Familles, - Un représentant de l'ARS Grand Est - Un représentant de l'ARS Île-de-France

Effectivité de la mise en oeuvre de l'interdiction de vente de tabac aux mineurs

Quels sont les indicateurs de processus utilisés ?

Ce projet est prévu sur trois ans et fera l'objet de modalités de suivi tout au long de sa réalisation définies en fonction du calendrier et des indicateurs établis pour son évaluation.

Une restitution des différentes actions en rapport avec leurs objectifs sera assurée par :

- Une synthèse semestrielle sous forme de tableau de bord établira, au regard du calendrier d'actions et des indicateurs fixés, l'état d'avancement du projet.
- Un rapport d'activité annuel, détaillant l'état d'avancement et d'exécution de la mission, avec indicateurs de résultats obtenus au regard des objectifs et indicateurs fixés et les charges associées via un rapport financier. Ce rapport, au fur et à mesure du déroulé du projet, soulignera les enseignements, les premières recommandations qui se dégagent ainsi que les difficultés éventuelles observées.
- Une restitution possible devant le comité ad hoc du Fonds de lutte contre le tabac qui abordera les réalisations du projet, son évolution et ses perspectives afin de pouvoir, le cas échéant, ajuster, certains objectifs et/ou leur mise en oeuvre.
- Un rapport final de bilan à l'issue du projet prendra notamment en compte les éléments d'évaluation de l'ensemble du projet afin de tirer les enseignements que ce soit en termes de résultats positifs comme des difficultés et échecs rencontrés. Un volet sur les recommandations et les suites possibles à donner à ce projet, en particulier dans sa composante de déploiement dans d'autres régions sera intégré

Effectivité de la mise en oeuvre de l'interdiction de vente de tabac aux mineurs

<p>Quels sont les indicateurs de résultats utilisés ?</p>	<p>Evaluation : à l'issue de ces actions sur trois ans, un nouvel état des lieux national sera confié au même institut d'enquêtes afin d'observer l'évolution.</p> <p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Systématisation de la présentation spontanée d'un document d'identité prouvant la majorité pour tout achat de tabac par une personne de moins de 25 ans. - Réduction de l'accessibilité physique aux produits du tabac par les mineurs, avec recul du taux et augmentation de l'âge d'expérimentation du tabagisme, conduisant à une baisse du tabagisme quotidien des mineurs et de leur consommation journalière, - Augmentation de l'information des buralistes, de leur respect de la loi et des contrôles, voire des sanctions en cas d'infraction répétée, - Implication de nouveaux acteurs dans le domaine de la prévention du tabagisme, les associations familiales et les organisations représentatives de parents d'élèves, avec prise de conscience de l'importance des enjeux et de leur contribution possible à la lutte contre le tabac, - Accélération du processus de dénormalisation du tabac chez les jeunes et dans la société en général, - Extension à d'autres régions des observations faites en Île-de-France et dans le Grand Est, - Contribution à un meilleur respect en France des objectifs de la CCLAT et du PNRT/PNLT.
<p>Ce bilan a été remis...</p>	<p>Les deux</p>
<p>Quels médias ont parlé de votre action ?</p>	<p>Une conférence de presse a eu lieu le 3 octobre pour présenter les résultats de l'enquête « clients mystères</p>